

**Communiqué de presse**

Paris, le 18 décembre 2018

**Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait sur Locindus**

Le 26 juin 2018, le Crédit Foncier et le Groupe BPCE ont conjointement annoncé un projet d'intégration des équipes et des activités du Crédit Foncier (en ce compris Locindus) au sein du Groupe BPCE.

Le Crédit Foncier contrôlant Locindus, la mise en œuvre de ce projet emporte, en application des dispositions de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'obligation pour le Crédit Foncier de déposer un projet d'offre publique de retrait sur les actions Locindus. À cet égard, le Crédit Foncier avait annoncé son intention de déposer un projet d'offre au prix de 25 euros par action, ce prix restant notamment sous réserve de l'avis de l'expert indépendant à désigner par Locindus.

Ce projet d'intégration a fait l'objet d'une procédure d'information consultation des instances représentatives du personnel du Crédit Foncier et des autres sociétés du groupe concernées. L'avis de ces instances a été obtenu le 20 novembre 2018.

À la suite de discussions intervenues avec l'expert indépendant désigné par Locindus le 21 novembre 2018 et avec les trois principaux actionnaires minoritaires de Locindus, le Crédit Foncier a décidé, ce jour, de déposer, dans les jours qui viennent, un projet d'offre publique de retrait au prix de 26,50 euros par action.

Le Crédit Foncier annonce, par ailleurs, avoir signé ce jour, avec les trois principaux actionnaires minoritaires de Locindus (Sycomore Asset Management, Charity&Investment Merger Arbitrage Fund et La Financière de l'Echiquier), des engagements d'apport à cette offre publique, pour un nombre total d'actions représentant 13,71 % du capital et des droits de vote de Locindus.

Le projet d'offre publique de retrait restera sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le cas échéant, si les conditions légales et réglementaires sont réunies, le Crédit Foncier demandera à l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'offre, la mise en œuvre du retrait obligatoire des titres de Locindus.

**Contacts Presse**

Nicolas Pécourt  
Directeur de la Communication et RSE  
T : 01 57 44 81 07  
[nicolas.pecourt@creditfoncier.fr](mailto:nicolas.pecourt@creditfoncier.fr)

Kayoum Seraly  
Responsable Information et Relations Presse  
T : 01 57 44 78 34  
[kayoum.seraly@creditfoncier.fr](mailto:kayoum.seraly@creditfoncier.fr)